

# Délibération n° 20

Conseil municipal du 29 janvier 2010

## Politique publique « familles et parentalité » – Première répartition des subventions – Conventions - Approbation

*Mme PADOVANI, Adjointe,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

### Exposé

Dans le cadre de la politique publique « familles et parentalité », la Ville s'est notamment engagée à soutenir et accompagner les associations qui oeuvrent dans ce domaine, au bénéfice des 35 000 familles nantaises.

Cette politique thématique se traduit par des objectifs partagés avec le mouvement associatif familial, dans les domaines suivants :

- faciliter l'accès au droit, à l'expression et au libre choix des familles,
- améliorer la vie quotidienne des familles par le développement de services de proximité,
- conforter les parents dans leurs responsabilités éducatives et valoriser leurs compétences.

Les associations qui ont sollicité des subventions de fonctionnement soumises aujourd'hui à votre approbation assurent des services à la famille dans trois domaines : accès au droit, soutien à la parentalité, appui aux familles en difficulté et fragilisées (cf. tableau annexe 1 ci-joint).

La convention visant à définir les conditions de soutien de la ville de Nantes à l'association « A l'abordage – le café des Enfants » a été signée en octobre 2007 pour trois exercices. Elle soutient l'activité principale de gestion d'un lieu d'accueil pour les enfants et leurs parents, type café : ce lieu favorisant la rencontre, les activités, l'expression et l'épanouissement des enfants et des parents. Le « Café des Enfants » participe à la vie du quartier Dalby-Malakoff. Conformément à la convention qu'il est proposé de renouveler pour trois années, une subvention annuelle de fonctionnement de 12 500 € sera versée à cette association.

La convention entre la ville de Nantes et l'association « La Presqu'île » est échue au 31 décembre 2009. Le soutien de la ville de Nantes porte sur le fonctionnement de l'association. L'association « La Presqu'île » a, entre autres, pour objet de favoriser et de développer la citoyenneté et la vie associative en assurant des gardes d'enfants pour que leurs parents puissent participer à la vie de leur quartier.

L'association organise l'accueil des enfants, sur le quartier des Dervallières, sur des temps où les équipements petite enfance ne peuvent assurer ce mode de garde. L'association souhaite reconduire ce partenariat, et après analyse des bilans d'activité et du projet associatif, il est proposé de renouveler la convention pour une année (annexe 2). La participation financière proposée au titre de 2010 est de 15 000 €.

Il est donc proposé de procéder à un versement de subventions, destinées à aider au fonctionnement de ces associations, pour un montant de 111 015 € suivant le tableau joint en annexe 1.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget 2010, de la mission famille au Chapitre 65 sous fonction 60. 10.

**Le Conseil délibère et**, par 56 voix pour et 8 abstentions,

1. approuve le versement de subventions aux associations familiales, pour un montant de 111 015 €, (cf. tableau annexe 1),
2. approuve les termes des conventions à conclure avec « A l'Abord'âge - Le café des enfants » (annexe 2) et avec « La Presqu'île » (annexe 3),
3. autorise M. le Député-Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 29 janvier 2010

Jean-Marc AYRAULT

Député-Maire

*Le Député-Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 4 février 2010*

Jean-Marc AYRAULT